ENTENDONS-NOUS

Février 2003

Bulletin de liaison de la Fédération ANPEDA

N° 17



Fédération ANPEDA

37, 39 rue Saint Sébastien – Porte D - 75011 PARIS Tel : 01-43-14-00-38 Fax :01-43-14-01-81 Email:contact@anpeda.org

Editorial

Notre Fédération, après bien des vicissitudes, poursuit sa sortie hors des ornières du passé. La dernière Assemblée Générale a confirmé nos grandes orientations: la poursuite du Projet Associatif et le redressement de la situation financière.

Côté finances, nos comptes ont pu être certifiés grâce aux efforts et à l'efficacité de notre Trésorier Jean-Yves Hinard ,aidé de Jacques Lévêque,. Un nouveau commissaire aux comptes a été nommé, avec lequel nous collaborons en bonne intelligence. Toutefois la situation reste difficile. La contribution qu'apportaient les Instances Régionales s'est fortement réduite. De plus, nos subventions FNDVA/UNAF correspondant aux formations de parents et de bénévoles s'effondrent en raison des justificatifs des stages qui ne parviennent plus au siège (voir le mot du Trésorier). Dans ce contexte, nous sommes contraints de nous séparer de notre Chargée de mission à la fin du mois de mai.

Côté associatif, un comité de gestion a pu être créé pour l'Hôpital de jour qui permet à la Fédération d'en garder la responsabilité (voir les comptes

Photocopiez et diffusez ce bulletin

Catherine PIKETTY, militante de la première heure, nous a quittés....
Un hommage lui est rendu page 2.

La solidarité au service de notre Projet Associatif

rendus de l'AG et du CA du 16.11.02).

De plus, nous sommes appelés à donner la position de nos Associations de parents sur bien des dossiers importants.

Ainsi, outre nos représentations habituelles (voir le tableau), nous siégeons au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) appelé à examiner la révision de la loi de 1975 qui engagera l'avenir de nos enfants et des adultes déficients auditifs (voir l'installation du CNCPH).

La Fédération a été également sollicitée pour apporter des observations, pour le ministère de l'Education nationale, sur un projet de circulaire relatif à l'organisation des examens et concours pour les candidats en situation de handicap, et, pour le ministère de la Culture, sur l'adaptation des programmes télévisés. Vous en trouverez l'écho dans ce bulletin.

Aussi, pour être en mesure de **pouvoir assurer nos missions de base** nous faut-il, plus que jamais, compter sur l'esprit militant et la solidarité du réseau associatif inscrite dans la Charte votée à la dernière Assemblée Générale. Méfions-nous, au sein des Régions, de la tentation du repli sur soi. Par notre engagement et notre dialogue renforçons plutôt l'indispensable représentation nationale.

C'est pourquoi nous devons mener notre Projet Associatif à son terme. Une synthèse de la première consultation vous sera prochainement remise pour approbation. Les nouveaux statuts et le règlement intérieur qui en permettront la mise en œuvre sont déjà en cours d'élaboration par le CA. Ils vous seront soumis pour parachever la réforme en cours.

De la solidarité des parents bénévoles en passant par la synergie de tous les niveaux associatifs de la Fédération, nous avons besoin de la participation active de tous pour continuer à mettre en œuvre ces actions. Nous comptons sur votre soutien et nous ferons appel à vous pour prendre localement en relais notre campagne de dons (courant mars). Elle s'appuiera sur <u>l'année européenne 2003 des personnes handicapées</u>.

Souhaitons-nous à tous une très bonne année!

SOMMAIRE

Jean-Louis BOSC

Hommage à Mme C. PIKETTY (p. 2), Situation financière (p. 2), Assemblée Générale et Conseil d'Administration du 16.11.2002 (p 3-4-5), Représentations et commissions de l'ANPEDA (P 6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16), Vie des Associative (P 20-21-22-23-24-25): Aide au financement des associations ,Actualités-Infos (p 18-19) colloques, publication, Implants cochléaires et méningites, Polyhandicap, Inauguration des locaux de l'URAPEDA Pays de Loire, Des sorties culturelles pour les enfants, Assurances prothèses auditives (p 24), Calendrier (p 25)

Au revoir courageuse Catherine!

Catherine PIKE TTY vient de nous quitter.

Comment retracer un parcours aussi prestigieux ?

Comment évoquer tous les exploits de cette « figure emblématique » du monde du Handicap que fut notre Présidente de l'ARPADA Ile de France pendant des années ?

Je dis « exploits » parce qu'elle avait le don, l'art de transformer toutes ses actions en exploits.

Sa plus grande victoire est, sans conteste, d'avoir fait de sa fille Isabelle dont elle était si fière de l'oeuvre artistique, une jeune femme quasi autonome , alors qu'Isabelle est née sourde profonde avec handicap associé .

Il a fallu pour arriver à ce résultat , suivre un si éprouvant parcours du combattant_! Elle n'a jamais cédé au découragement, elle a veillé sur ses autres enfants avec son époux tout en cherchant la lumière dans le tunnel que traversait Isabelle.

Dans cette lutte au quotidien qui a duré des années, elle a dû puiser une force extraordinaire.

Je l'ai connue, il y a plus de trente ans, lorsque j'ai entamé ma carrière de militante à l' ANPEDA, mère d'un jeune garçon sourd. Je ne connais bien, hélas, que son parcours dans notre association. Elle se chargeait d'accompagner les parents les plus meurtris, les enfants les plus touchés par des handicaps qui se surajoutaient à la surdité.

Bien sûr, comme tous les êtres humains, elle avait des moments de découragement qu'elle surmontait ou cachait par pudeur.. L'accueil de parents accablés la galvanisait, elle étudiait, pour eux, toutes les solutions positives possibles :

« remuer ciel et terre » caractérisait bien son comportement, elle ouvrait toutes les portes, rencontrait tous ceux qui pouvaient l'aider. Si elle était consciente de sa notoriété, c'était pour s'en servir et aller de l'avant.

Je ne l'ai pas vue, hélas, oeuvrer aux « Amis de Karen », ni au CAT, mais nous sommes assez liés avec le CLAPEAHA, pour savoir que la Vice-Présidente qu'elle était, y restait infatigable. Je l'ai vue lutter pendant dix ans avec M. Bara, Mr. et Mme Faivre pour créer l' hôpital de jour de l'ANPEDA qui accueille des enfants sourds atteints de troubles du comportement .

Le hasard a fait que l'on s'est retrouvé ensemble à la plate-forme d'accueil des Personnes Handicapés de la mairie de Paris.

Il faut être bâti à chaux et à sable pour résister : les exclus des exclus arrivent là, à bout de force et de ressources . Le jour réservé aux parents ou aux personnes sourdes, ce sont les malades psychiques ou les paralysés qui débarquent. Il faut chercher, trouver des solutions pour les pauvres laissés-pour-compte. J'avais pourtant l'impression de faire preuve d'imagination, mais c'était lourd, très lourd. Catherine, elle, puisait dans ses innombrables documents, téléphonait, occupait la ligne toute la journée, écoutait, écoutait et rassurait sans faiblir...

Elle a toujours continué cette tâche à la mairie de Paris, avec constance, elle y a représenté dignement l' ARPADA.

Que ceux qui nourrissent de mesquines ambitions au sein de mouvements comme les nôtres méditent son désintéressement, Son courage, elle a connu des drames familiaux très éprouvants, elle restait présente en taisant sa propre souffrance...

La dernière fois que je l'ai vue, nous étions à l'Élysée. Le Président Jacques Chirac l'a reconnue dans la foule et l'a saluée en l'appelant par son nom.

En sortant, elle se hâtait en traversant la cour de l'Élysée, elle marchait maladroitement encombrée de tous ses sacs. J'ai crié « Catherine attendez-moi », elle a répondu en franchissant la porte : « je ne peux pas, j'ai trop à faire ». Elle a résumé là toute sa vie.

Pardon, Catherine de rendre un hommage avec de si pauvres mots, vous qui composiez de si beaux poèmes!

Mais ces simples paroles ont tout de même l'ambition de témoigner l'amitié et la sympathie de tous ceux qui portent la responsabilité de la Fédération ANPEDA et de l' ARPADA.

Vous laissez, bien sûr, dans la peine votre grande famille, son chagrin sera surmonté, nous n'en doutons pas, par une grande vaillance que vous lui avez transmise

Au revoir Catherine.

Yvette LEVEQUE.

LE MOT DU TRESORIER

En ce début d'année, le trésorier ne voudrait pas être rabat joie. Mais son optimisme pour 2003 est très modéré. En effet, pour l'activité du siège, fin 2001 la trésorerie était à 26 000 euros, fin 2002 elle est à 33 000 euros, ce qui est très insuffisant pour envisager un premier semestre avec sérénité. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, une situation difficile est prévisible dès le mois de Mai 2003 (nous nous rappelons qu'au mois de Mai 2002 notre compte en banque était à découvert de plus de 15 000 euros et que notre commissaire aux comptes menaçait la fédération de liquidation).

Si 2003 s'annonce avec des dettes du passé en diminution (mais il en reste), les créances du passé (sommes dues par des tiers à la fédération) n'ont pas diminué. Elles excédent à ce jour 150 000 euros en dépit de la régularisation par l'UNISDA des loyers impayés pour l'appartement qu'elle occupait à l'adresse actuelle du siège. Ce niveau de créances de 150 000 euros est à mettre en relation avec les 280 000 euros qu'est le budget annuel du siège.

Le vœu du trésorier est que les services dans les régions et les DOM (URAPEDA, ARIADA, AMEIS) en position de débiteurs se souviennent qu'ils doivent leur existence à l'action de parents d'enfants déficients auditifs qui se sont mobilisés et réunis en Association nationale devenue Fédération ANPEDA.

Avec esprit de solidarité, dans le seul intérêt de nos enfants sourds ou malentendants, avec ou sans handicap associé, en cette année 2003 placée sous le signe du handicap, le trésorier interpelle les responsables politiques d'associations et de services pour que notre Fédération qui représente plus de 2100 familles retrouve une situation financière saine, le règlement des créances dues à la fédération en est la condition nécessaire.

Jean-Yves HINARD

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION ANPEDA DU 16 NOVEMBRE 2002 A PARIS

Nous présentons le compte rendu de notre Assemblée Générale tenue le 16 novembre dernier, à l'Hôpital de Jour G. Vacola, approuvé par notre Conseil d'Administration du 11 janvier 2003.

1°) Lecture du Rapport moral :

Jean-Louis BOSC ouvre l'A.G. par la lecture du rapport moral concernant l'exercice 2001.

Ce rapport suscite un débat sur la question de savoir s 'il convient de mentionner, même si le rapport présenté le 22 juin dernier a été remanié, les dissensions internes dans le fonctionnement du CA au premier semestre 2002. Le président rappelle que le rapport moral de l'exercice 2000 faisait état de difficultés analogues, sans susciter d'interrogations.

Nicole GARGAM lit un texte* dans lequel elle souligne que la Fédération ANPEDA est une Association reconnue d'utilité publique, que les rapports d'AG sont importants pour son image et qu'il est capital de suivre en toutes choses les procédures légales, notamment en ce qui concerne le vote par Internet qui ne figure pas dans les statuts.

Jean-Louis BOSC répond qu'ici il faut savoir reconnaître l'esprit et la lettre : il n'a jamais été question que ce vote par Internet se substitue au vote régulier en CA. Il répondait à une procédure en situation d'urgence pour un cas bien particulier : consulter objectivement tous les membres du CA. Ce vote, qui s'est déroulé nominalement, en toute transparence, a été aussitôt régularisé lors du CA qui a suivi (voir de même le C.R. du C.A. du 16.11.02).

Elie MARTIN distribue à l'assemblée un texte offrant une version de rapport moral émanant de l'URAPEDA Bretagne qui, en raison de l'absence de sa communication préalable, ne peut être examiné par l'assemblée.

Hélène D'HALLUIN demande que l'on ajoute l'URAPEDA Lorraine à la liste des Régions qui n'adhèrent pas à la Fédération, compte tenu du non versement de sa cotisation pour l'exercice 2001.

2°) Lectures des rapports d'activités :

- Commission Vie associative (J-M BONNE-FOUS et J-L BOSC)

- Commission Information (Cécile BOULLARD)
- Commission Internet (Pierre DRIOLLET)
- Commission Emploi Formation/ Pôles étudiants Nicole GARGAM)
- Commission Emploi/Formation et formation (Nicole GARGAM)
- Commission Assurances Prothèses (J-M KRUS)
- Commission FEPEDA (Elie MARTIN)
- Représentation au groupe Laïcité et Intégration (Pierre ROGER), dans diverses instances : Comité d'Entente, Droit au Savoir, UNAF (Yvette LEVEQUE), au CTNERHI (Patrick ABOAF), à la FNASEPH (Michel GARGAM).
 - Un débat sur les AVS, initié par Daniel CHATELIN (ARPADA), permet de rappeler à la fois les souseffectifs en personnels de soutien et la nécessité que ces personnels attachés au enfants sourds aient des compétences spécifiques en matière de communication avec les enfants sourds.
- Commission Polyhandicap (Didier DAVID): à la suite de l'intervention de Michel KERDILES, il est décidé de supprimer la première phrase du 3ème paragraphe, p. 3 (« Moralement,...handicaps associés ») et de modifier la dernière phrase du 2ème paragraphe, page 3, comme suit: « Comptablement les fonds sont au bilan, leur disponibilité est liée aux problèmes de trésorerie rencontrés par la Fédération ».

3°) Lecture du Rapport financier :

Les comptes, dans leur présentation modifiée, ont été entérinés par notre Commissaire aux comptes, M. Meininger dont le trésorier, Jean-Yves HINARD, lit le rapport d'acceptation de l'exercice 2001.

J-Y HINARD rapporte le déficit de 1 M de francs, dues aux charges du passé, à la prudence devant les créances douteuses (50% de nos dettes) et la baisse des produits venant des URA-PEDA. On peut espérer un retour à l'équilibre pour l'exercice 2003.

4°) Vote des motions (textes page 5) :

Motion 5: remplacer M. QUINTERO par M. BARDET, commissaire aux comptes.

Motion 6 : remplacer : « ratifie la cooptation des administrateurs (...)décidée lors du C.A. du 5 octobre 2002» par « élit ».

<u>Résultats</u>: (1521 votants pour 2170 cotisants)

Les motions sont adoptées.

Les monons so	notions sont adoptees.				
	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	Abst.	<u>Nul</u>	
Motion 1:	892	614	13	2	
Motion 2:	1355	165	1	0	
Motion 3:	1508	10	1	2	
Motion 4:	1468	0	52	1	
Motion 5:	1249	128	143	1	
Motion 6:	1060	358	1	2	
Motion 7:	1320	200	0	1	
Motion 8:	1468	0	52	1	
Motion 9:	1453	0	67	1	

5°) Assemblée générale extraordinaire :

Vote de deux motions (textes en annexe) modifiant dans les statuts le mode de fixation du montant des cotisations (motion 1) et fixant à partir de l'année 2002 le montant de la contribution des Unions régionales et Associations régionales gestionnaires de services (motion 2).

L'URAPEDA Bretagne, par ses représentants, exprime son opposition au changement du mode de contribution des Unions régionales et des Associations gestionnaires de service. Elle demande le maintien d'une contribution fixée à 0,5% des recettes du compte d'exploitation.

Vote d'une motion pour l'approbation de la Charte du réseau de la Fédération ANPEDA proposée par son C.A. (motion 3).

Résultats : (1511 votants pour 2170 cotisants)

Les motions sont adoptées.

	Pour	Contre	Abst.	Nul
Motion 1:	1319	70	122	0
Motion 2:	987	479	45	0
Motion 3:	930	236	345	0

Didier VOITA (Secrétaire de séance)

C.A. du 16 novembre 2002 (extraits)

Approbation du vote concernant la nomination de J.P.Moindreau au comité de gestion de l'Hôpital de Jour G. Vacola :

(...), Didier DAVID propose qu'un vote ait lieu sur la nomination de J.P.MOINDREAU et que d'autres noms soient éventuellement proposés ultérieurement pour le poste de personne qualifiée.

VOTE sur la nomination de Jean-Pierre MOIN-DREAU :

POUR: 14 et CONTRE: 9

Michel KERDILES demande à ce que Jean-Pierre MOINDREAU clarifie sa position et en particulier justifie le courrier du 22/12/2000.

VOTE sur la demande de clarification :

POUR: 11 et CONTRE: 12

• <u>Réunion des Présidents et Directeurs d'Union</u> <u>et Associations régionales du 13 novembre 2002 au</u> siège :

Jean-Louis BOSC précise que 9 Présidents et Directeurs ont participé à la réunion du 13 novembre qu'il animait avec Jean-Yves HINARD. Il rappelle qu'il s'agissait d'engager une concertation pour entreprendre une démarche de la Fédération auprès de l'AGE-FIPH. Un compte rendu de cette réunion sera établi (disponible au siège).

Nicole GARGAM regrette de ne pas avoir été invitée à cette réunion compte tenu de son travail sur la coordination Gérald SCHLESSER confirme que n'étaient invités à cette réunion que les Présidents et Directeurs

afin de présenter les services et a noté qu'il y avait une unanimité sur la volonté des directeurs de tous se rencontrer, y compris avec les URAPEDA non cotisantes à la fédération, d'autant que les contacts n'ont jamais été réellement rompus. Jean-Yves HI-NARD confirme.

Michel KERDILES rappelle que les Conseils d'Administration des URAPEDA sont constitués de parents de chaque association de la région et ne comprend pas pourquoi ces réunions seraient organisées hors de la fédération.

Nicole GARGAM approuve et trouve inadmissible qu'une collaboration puisse être envisagée avec des URAPEDA non cotisantes et en dehors de la fédération.

J.L.BOSC précise qu'une double coordination a été envisagée le 13.11.02 : coordination « technique » des Directeurs en relation avec une coordination « politique » des Présidents d'URAPE-DA (et assimilées) en lien avec le C.A. de la Fédération (sur la base d'un accord écrit pour le fonctionnement).

Gérald SCHLESSER pense qu'il n'est pas question de travailler hors de la fédération et qu'avec cinq présidents d'URAPEDA (et assimilées) au C.A. de l'ANPEDA le lien politique pourra être fait. Pour le reste il ne s'agira que de réunions techniques. D'autre part cela lui semble le meilleur moyen de tous travailler ensemble et de fonder l'espoir d'une ré adhésion de l'ensemble des Unions.

Jean-Louis BOSC demande à Gérald SCHLESSER de suivre ce dossier. Il soumet au C.A. l'approbation de la mise en place de cette coordination des Services des URAPEDA en lien avec la Fédération.

VOTE

POUR: 11; CONTRE: 6; ABSENTION: 5

Gérald SCHLESSER (secrétaire adjoint)

^{*} le texte de Nicole GARGAM est disponible au siège de la Fédération.

Assemblée Générale Ordinaire 16 novembre 2002 à Paris

MOTION 1: Approbation du rapport moral

MOTION 2 : Approbation du rapport d'activité

MOTION 3: Approbation du rapport financier

MOTION 4: Quitus aux administrateurs

MOTION 5 : Pour le renouvellement du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale donne son accord pour la nomination de Monsieur Bardet, Expert comptable.

MOTION 6 : L'Assemblée générale élit au Conseil d'Administration, sur les postes vacants de Sandrine Latournerie (collège B) et de Cécile Boullard (collège C) :

- André Cuenca (collège B),
- Anne-Marie Cottineau (collège C).

MOTION 7 : L'Assemblée générale donne pouvoir au Président en exercice pour ester en justice en toute matière au nom de la Fédération jusqu'à la prochaine assemblée générale.

MOTION 8 : Affectation du résultat de l'exercice 2001 : -152 451 Euros (-1 000 013 F) au compte de report à nouveau associatif. Ce résultat comprend le résultat de l'exercice 2000 de l'hôpital de jour G. Vacola pour un montant de $14\,433,42$ Euros. ($94\,677,02$ F)

MOTION 9: Affectation de la participation des parents de l'hôpital de jour G.Vacola au fonds de compensation de l'hôpital de jour G.Vacola pour un montant de 16 826 Euros (110 371,32)

Assemblée Générale Extraordinaire 16 novembre 2002 à Paris

MOTION 1 : L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification d'une partie de l'article 4 des statuts, en remplaçant le texte actuel, suivant :

- « Les associations adhérentes contribuent au fonctionnement de la Fédération selon les modalités ci-après :
- pour les associations recueillant les cotisations des adhérents : en reversant une cotisation à la Fédération de 30 Francs par adhérents ;
- pour les Unions régionales en versant à la Fédération une contribution annuelle égale à 1% des recettes du compte d'exploitation de l'année précédente.

Les contributions et cotisations annuelles peuvent être relevées par l'assemblée générale. »,

par le texte, ci-dessous :

- « Les associations adhérentes contribuent au fonctionnement de la Fédération selon leur statut :
- pour les associations recueillant les cotisations des adhérents : en versant une cotisation annuelle à la Fédération ;
- pour les Unions et associations gestionnaires de Services : en versant une contribution annuelle à la Fédération.

Les cotisations et contributions annuelles sont fixées, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale de la Fédération. »

MOTION 2 : L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer le montant de la contribution des Unions et associations régionales gestionnaires de Services, à partir de l'exercice 2002, de la manière suivante :

La contribution est constituée de deux sources :

- 100% du montant de la contribution acceptée par les financeurs des Services Emploi-Formation et Pôle Etudiants (AGEFIPH, FSE et autres) ;
- un montant forfaitaire de 1000 Euros (6560 F).

MOTION 3 : L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte la Charte du réseau de la Fédération ANPEDA proposée .

RAPPEL:

Le montant de la cotisation annuelle des associations recueillant les cotisations des adhérents a été fixé à 8,5 Euros (55,76 F) par adhérent, à partir de l'exercice 2002, lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2001

LES REPRESENTATIONS ET COMMISSIONS DE LA FEDERATION

Le C.A. du 11 janvier 2003 a pu réorganiser les représentations et les commissions. Nous vous communiquons les noms des administrateurs impliqués (voir le tableau page 7) afin que vous soyez à même d'entrer en contact avec eux pour leurs faire part de vos préoccupations. Vous pourrez ainsi participer aux prises de position attendues de la représentation nationale.

Vous noterez que chaque administrateur délégué appartient à une commission de travail (ou est en lien avec elle) pour rendre compte plus facilement de son activité et pouvoir, le cas échéant, solliciter l'avis du groupe pour valider ses réponses. En cherchant à rompre l'isolement du délégué, ce nouveau mode de fonctionnement devrait améliorer notre représentation dans les instances où nous sommes présents. Dans un proche avenir, il serait souhaitable de compléter cette disposition en créant un réseau de correspondants régionaux en relation avec les commissions de la Vie associative.

Groupe de travail AVS « étudiants » Paris DGAS Le 15 janvier 2003

Animatrices:

Mmes PALAUQUI I.A. chargée de l'intégration des étudiants handicapés à la DESUP Ministère de l'Education Nationale

Katia JULIENNE de la DGAS ministère de la solidarité du travail ...

Présents: FNASEPH, APAJH APF FSU HANDISUP UNAFAM AUTISME France FFIMC AFM PEP RESE-DA ANPEDA CISU (nancy) GIHP

1ème constat : peu d'AVS au niveau universitaire **2eme constat** : Profil AMP plus ou moins défini pour le primaire et la maternelle s'avère à l'évidence ne pas convenir :

On aurait dû s'orienter vers un profil avec formation universitaire finalement assez proche de celui que nous avons décrit pour les sourds à tous les niveaux. Je parle au conditionnel car l'inquiétude était manifeste dans la mesure ou suite au CNCPH et en particulier à la conversation de la FNASEPH avec Luc Ferry celui ci aurait confirmé que les postes (les fameux 6000) seraient des postes CIVIS (qui remplacent les emplois jeunes en moins bien).

Les animatrices ont indiqué que à leur connaissance aucune décision n'était prise, ce que personne ne semblait croire et l'impression générale était que on était devant un semblant de concertation pour occuper les associations. Mme Palauqui a indiqué que le Ministre devait faire une déclaration avant la fin janvier : je crois que en fait elle avait lieu le même jour ,confirmant les craintes de tous. Le représentant des PEP a indiqué que de leur côté ils avaient déposé des dossiers en CROSS

Un point abordé à été aussi la notion de coordination nécessaire et de la présence d'un chef d'orchestre

Un consensus:

dispositif plutôt que service

Souplesse et réactivité

Notion de réseaux

Prise en compte de la vie complète ds le tps et l'espace de l'étudiant

Plutôt AVU ou AVE (accompagnateur de vie universitaire ou etudiante) que AVS

En ce qui me concerne j'ai à nouveau fait état de notre attachement au profil spécifique « surdité » . Il ma été dit à nouveau que en fait les AVS ne correspondait pas à notre besoin mais que notre demande serait prise en compte et traitée .

J'ai souhaité que cette proposition de Mme Julienne reprise par Mme Palauqui figure au compte rendu .

Il a été noté qu'aucun compte rendu d'aucune des réunions n'avait été écrit, d'ou encore une fois le sentiment amer de consultation alibi.

Michel GARGAM (Chargé de mission)

Règles de fonctionnement des commissions et des représentations :

- 1 <u>Chaque Commission</u> (ou s/commission) animée par un administrateur :
 - écrit un document précisant sa mission et ses limites, son mode de fonctionnement et de relation interne/ externe, à qui elle rend compte de ses activités (comptes rendus écrits);
 - peut faire appel à des personnes qualifiées approuvées par le C.A.;
 - établit un budget prévisionnel de fonctionnement (pour le Trésorier).
- 2-Information: établir une règle de bonne diffusion (pas à tout le CA nécessairement).
- 3 Représentation : envoyer un message (courrier, fax, e-mail) de confirmation de participation ou d'excuse s'il y a impossibilité de se faire remplacer (avec si de préférence quelques requêtes ou commentaires) et rédiger un compte rendu (même sommaire, mais pas un ordre du jour...).

Fédération ANPEDA C.A. du 11 janvier 2003

COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

COMMISSION (groupe de travail)	Animateur (A) Membres (M)	Représentation Instances	Administ. Délégué + Suppléant Personne qualifiée (PQ)
Comité gestion Hôp. de jour	(A) D.David (M)JM.Krus N.Gargam, JY.Hinard	ARHIF-DASS CLAPEAHA Banque Fortis	D. David JM. Krus D. David, JY.Hinard, JL Bosc
Finances Anpeda	(A) JY.Hinard (M) M.Kerdiles D.David, J.Levêque	C.A.C. Banques, GMF Fournisseurs	JY. Hinard JY. Hinard, J. Levêque JY. Hinard
Assurances Prothèses	(A) JM.Krus (M)H.Dhalluin JY.Hinard	GMF BFCC	JM. Krus JM. Krus
Vie associative	(A)JL.Bosc		
1 – Projet assoc Relations ext.	(A)JL. Bosc (M) JP.Faur P.Aboaf, E.Martin J.Levêque,(JY.Hinard)	CNCPH CTNERHI FEPEDA ANPEA	JL. Bosc + JY.Hinard P. Aboaf E. Martin + C.Boullard (PQ) Y.Levêque (PQ)
2 Scolarité – Serv. de soins	(A) Q.Bousquet (M) D.Voïta,L.Boitez G.Bray,P.Roger,	FNASEPH Gr.Laïcité-Intégr.	Q. Bousquet + M.Gargam (PQ) Y. Levêque (PQ)+P.Roger
3 – Serv. EF/ PE URAPEDA	(A)G.Schlesser (M)M.Kerdiles D.David, JL.Gilles L.Lafontaine	Comité d'Entente UNISDA Droit au savoir	J. Levêque N.Gargam , E.Martin, JP.Faur, P.Aboaf, JY.Hinard Y. Levêque (PQ)
4 – Formation Parents- bénév.	(A) G.Bray (M) G.Schlesser S.Costantini, M.Hervé P.Roger,	FNDVA UNAF Fondation de France	G.Bray Y. Levêque (PQ) P.Roger, (AM Cottineau) M.Gargam (PQ)
Information	(A)JL.Bosc		
1-Bulletin	(A) C.Boullard (M)M.Hervé, JL.Bosc A.Cuenca	Revues+ réseau	C.Boullard (PQ)
2-Site web Fédé.	(A)P.Roger (M) JP.Faur, JL.Bosc, JM.Krus, M.Kerdiles	Prestataires+réseau	P.Roger
3-Anpeda-Service	(A) (S.Costantini) (M) (C.Boullard)	Assoc.du réseau	(S. Costantini)

LES REPRESENTATIONS DE LA FEDERATION ANPEDA

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées réuni le 3 décembre 2002 est placé devant une lourde tâche...

La Fédération ANPEDA est représentée au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) par Jean-Louis BOSC (titulaire) et Jean-Yves HINARD (suppléant), pour une période de trois ans . L'installation du CNCPH au ministère de la Santé, le 3 décembre dernier, a été précédée par une réception de M.CHIRAC au palais de l'Elysée. Nous rapportons ici, à grands traits, les discours* et les échanges de ces deux temps forts. Une des missions du CNCPH porte sur la réforme, longtemps attendue, de la loi de 1975 sur les personnes handicapées (dépôt prévu fin juin). Nous vous rendrons compte régulièrement dans ce bulletin (ou par le canal des Régions) de l'état des travaux de ce Conseil national dont l'enjeu est important pour l'avenir de nos enfants et jeunes déficients auditifs.

Réception du CNCPH au palais de l'Elysée

M. Jacques CHIRAC, a voulu réunir dans la matinée les membres du CNCPH en présence des principaux ministres responsables : M. François FILLON, M.Luc FERRY, M.Jean-François MATTEI, Mme Marie-Thérèse BOISSEAU et du délégué interministériel aux personnes handicapées : M. Patrick GOHET.

Dans son allocution* le **Président de la République** a rappelé qu'il voulait faire de la politique pour les personnes handicapées <u>l'un des grands chantiers du quinquennat</u>.

Cette volonté s'inscrit dans le prolongement de la loi de 1975 où, pour la première fois, la question du handicap a été abordée de manière globale, en termes de droits, et de la loi de 1987 qui faisait obligation à l'Etat et aux entreprises d'employer des personnes handicapées. Le chef de l'Etat veut maintenant <u>franchir une étape nouvelle</u> en remédiant aux situations d'urgence, d'une part, et en fondant une nouvelle logique de prise en compte des besoins particuliers de chaque cas individuel, d'autre part.

Au nombre des <u>mesures d'urgence</u>, il faut rattraper notre retard en matière d'accueil et d'aide pour les personnes très lourdement handicapées et réformer les tutelles. Concernant les réformes en profondeur, M.CHIRAC souhaite que le CNCPH joue son rôle d'analyse et de propositions auprès du Gouvernement qui devra présenter son projet de réforme avant l'été prochain en vue d'un examen par le Parlement à l'automne. Par la suite, une <u>Conférence annuelle des handicaps</u> sera réunie afin d'évaluer tous les effets de cette politique pour les personnes handicapées qui doit permettre de construire un véritable système d'aides personnalisées et de donner la priorité à l'intégration professionnelle et sociale.

Pour y parvenir, le chef de l'Etat propose la constitution d'un réseau de <u>maisons des personnes handicapées</u> implanté sur tout le territoire qui mettrait à la disposition des personnes handicapées et de leur famille toutes les informations nécessaires. Ces maisons pourraient aussi établir, avec les personnes handicapées, leur famille et grâce à une équipe pluridisciplinaire de professionnels, un projet personnalisé, couvrant tous les aspects de la vie quotidienne: scolarité, formation, logement, vie professionnelle, aides humaines, techniques ou animales.

Il souligne que les associations doivent être mieux représentées au sein des instances qui les concernent, comme les commissions compétentes en matière de construction, d'équipement et d'habitat. Il faut aussi renforcer la professionnalisation des fonctions d'accompagnement comme celles qu'assurent <u>les auxiliaires de vie</u>, dont le métier doit être mieux reconnu et reposer sur des formations qualifiantes. Enfin, M.CHIRAC souhaite la création d'une <u>Agence nationale</u> pour favoriser un meilleur accès aux aides qu'offre aujourd'hui le progrès technologique qui ne cessera de se développer.

Le deuxième objectif de la réforme est de donner les moyens de <u>construire un véritable parcours profession-nel</u> en renforçant les dispositifs existants, que ce soit en milieu ordinaire ou protégé. En milieu ordinaire, il souligne que l'objectif fixé par la loi de 1987 est très loin d'être atteint, notamment dans l'administration. Dans ce domaine prioritaire, l'Etat et les employeurs publics doivent respecter leurs obligations. Il souhaite également que des possibilités de cumul entre des revenus professionnels et des allocations soient élargies pour favoriser l'accès au travail.

Enfin, le Président de la République attend de <u>l'année euro-</u><u>péenne des personnes handicapées</u> qu'elle fasse émerger de nouvelles initiatives et surtout des réalisations concrètes. Le Gouvernement luttera notamment pour défendre les droits des personnes handicapées et réduire ou supprimer les discriminations dont elles sont les victimes. L'action en faveur des personnes handicapées sera érigée au rang de <u>grande</u> <u>cause nationale en 2003</u>

A la suite de cette allocution, au moment des petits fours, j'ai pu approcher M. Luc FERRY pour évoquer la situation spécifique des <u>auxiliaires</u> de vie <u>scolaire</u> pour l'accompagnement des élèves sourds et malentendants. Le ministre de l'Education nationale m'a fait part de la difficulté que représentait le coût de ces aides à la communication. Il cherche des solutions et m'a invité à lui présenter des propositions.

A la sortie de l'Elysée, la Garde républicaine en grand uniforme attendait dans la cour gravillonnée que nous quittions les lieux pour accueillir sans doute des invités prestigieux.

Jean-Louis BOSC

^{*} tous les textes des discours sont disponibles au siège de la Fédération.

Installation du CNCPH au ministère de la Santé

L'installation s'est faite l'après midi sous la présidence de M. Jean-Marie SCHLERET, élu local à Nancy (député à l'Assemblée nationale de 1993 à 1995), en présence de M.MATTEI, Ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées et de Mme BOISSEAU, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Dans son allocution* **M.MATTEI** a rappelé que ce <u>Conseil comprend 65 membres</u>, dont 4 représentants des collectivités locales, <u>24 associations de familles ou de personnes handicapées</u>, 17 associations ou organismes œuvrant en faveur des personnes handicapées, 5 organismes de protection sociale, 10 représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs et 4 organismes de recherche. Cette assemblée, nombreuse, est l'expression de la diversité du handicap et des réponses à apporter, dans l'école, dans l'entreprise, dans la cité.

Le ministre a indiqué les 4 missions qui sont dévolues au Conseil national par les deux lois du 17 janvier 2002 et du 4 mars 2002 :

- 1 <u>assurer la participation des personnes han-dicapées</u> à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant;
- veiller au bon exercice de la mission de coordination des conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) créés par la loi du 17 janvier 2002 et réglementés par un décret du 27 novembre 2002;
- 3 <u>évaluer la situation matérielle, morale et financière des personnes handicapées,</u> ce qui rejoint l'observation permanente du handicap;
- 4 présenter toutes propositions nécessaires à la prise en charge des personnes handicapées : cette mission sera particulièrement exercée dans le cadre de la préparation d'un réforme de la législation qui entre en phase active et dont le calendrier est très resserré, un projet de texte devant être prêt avant l'été.

M.MATTEI a enfin insisté sur l'engagement de l'Etat et de ses services aux côtés des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs associations pour garantir <u>une approche globale du handicap</u>. Le CNCPH sera consulté sur les textes préparés, non seulement par le ministère en charge des personnes handicapées mais sur tous les textes qui auront une incidence sur les personnes handicapées. Il a rappelé également qu'il convenait de gagner la « bataille » de la solidarité nationale.

Mme BOISSEAU, pour sa part, a souligné dans son allocution* <u>le manque d'états des lieux quantitatifs et qualitatifs et l'insuffisance des statistiques</u>. La mission d'observation est donc primordiale et il convient de l'organiser de façon méthodique et permanente. La création des CDCPH et les liaisons qui s'établiront avec le CNCPH permettront de nourrir la synthèse dévolue au Conseil national . La présidence conjointe par le préfet et le président du Conseil général est garante d'une meilleure intégration.

Mme la ministre a retracé trois questions méritant un examen approfondi :

- 1 <u>l'accueil de la personne handicapée et de sa famille, depuis la naissance</u>. Les sites pour la vie autonome et les lieux uniques par département permettront aux familles de disposer de toutes les informations utiles.
- 2 <u>La qualité des services rendus</u>: 5 à 6.000 postes seront créés pour faciliter l'intégration scolaire, mais il faut aussi accompagner la personne tout au long de la vie, y compris en milieu professionnel. Le doublement des places de CAT et de MAS répond à certains besoins mais il faut aussi des services d'accompagnement;
- 3 <u>Le choix de vie pour la personne handicapée</u>: une approche fine des besoins doit être réalisée et des formules souples permettant le passage de la vie à domicile ou en établissement doivent être aménagées.

Le CNCPH va prendre une part active à la préparation d'une loi sur les personnes handicapées. Tous les ministères seront mobilisés et <u>l'objectif est d'aboutir à une intégration la plus totale</u>. Pour respecter les échéances, un gros travail est nécessaire en amont, afin d'avoir un vote de la loi courant 2004. La tâche ne sera pas achevée car il restera à la faire vivre et à veiller à son entière application.

M. SCHLERET, Président, a indiqué que le potentiel du CNCPH devait être entièrement mobilisé et fédéré et qu'il convenait de s'appuyer sur les collectivités territoriales, notamment les départements. Pour la tâche de propositions et de réflexions sur une évolution de la législation, il a souligné l'intérêt du rapport du Sénateur Paul Blanc, qui méritait une exploitation méthodique.

En ce qui concerne l'organisation du travail, il est nécessaire de composer <u>la commission permanente</u> du CNCPH et de constituer des <u>groupes de travail consacrés à différents thèmes</u> qui apporteront une contribution aux ministres chargés de l'élaboration de la loi. Six thèmes sont proposés. Les groupes de travail constitués disposeront <u>d'un délai de 2 mois</u> pour rendre leurs propositions. Y seront associés les représentants des ministères concernés.

.../...

M. Jean-Pierre GANTET, secrétaire général du CNPSAA, a accepté de poursuivre la fonction de vice-président qu'il a exercée depuis novembre 2001. Il rappelle qu'il ne suffit pas de légiférer mais qu'il faut assurer une certaine cohérence entre les différentes législations et éviter des contradictions ou des dispositions parallèles qui s'ignorent. Il fait état des craintes du monde associatif de perdre son identité face à de trop grands changements des critères d'évaluation.

M. GOHET, Délégué interministériel aux personnes handicapées, a rappelé la mission d'observation dévolue au CNCPH. Pour cela, il est nécessaire de constituer <u>une commission de l'observation</u> et d'y associer tous ceux qui peuvent apporter des informations, qu'il s'agisse d'organismes de protection sociale, d'associations ou d'administrations (par ex. : la DGAS, la DREES, la DGEFP, la DARES, la CNMTS, la CNAF, l'INSEE, l'INSERM, le CTNERHI, les différents ministères, dont celui de l'Education nationale, etc.).

Le Président a proposé par la suite aux participants de s'exprimer en faisant part de leurs réactions.

Mme RENARD, pour l'UNISDA, a insisté sur les problèmes d'insertion professionnelle des personnes sourdes et les besoins spécifiques qu'elles suscitent et sur la nécessité de permettre l'accès aux lieux publics et aux lieux de vie, ainsi qu'un accès à l'information, qui faciliterait l'intégration sociale et professionnelle.

Mme LEVÊQUE, pour l'UNAF, a souligné l'importance de l'accompagnement scolaire et universitaire pour permettre aux personnes handicapées de prendre place dans le milieu du travail. Elle a souhaité une meilleure collaboration entre l'Education nationale et les établissements qui ont des services de suite.

Représentant la Fédération ANPEDA, je suis intervenu pour souhaiter une meilleure intégration scolaire et professionnelle .Tout en notant avec satisfaction la présence de M. Luc FERRY à la réception à l'Elysée, j'ai fait part de mon étonnement devant l'absence de représentants du ministère de l'Education nationale à ce Conseil. M. SCHLE-RET nous a assuré qu'une personne du Cabinet de M. FERRY participerait aux travaux du CNCPH.

Après un long tour de table, le Président a indiqué qu' il sera proposé aux membres du Conseil la constitution de groupes reprenant les thématiques proposées et intégrant des dimensions transversales telle que la dimension européenne ou la grande dépendance. Il a annoncé une réunion de préfiguration de la Commission permanente le 18 décembre 2002. A cette réunion, seront conviés les organismes et associations pressentis par le Comité d'Entente (dont l'UNISDA). Cette réunion sera consacrée à la détermination des 20 membres de la commission permanente (réunie toutes les 3 semaines) et à la désignation des rapporteurs de chacun des groupes de travail, avec la participation de différentes Administrations.

Jean-Louis BOSC

Le CNCPH en réunion plénière le 14 janvier 2003 : quelle méthode pour quel type de réponse ?

Dans le cadre de la préparation des textes de loi relatifs aux personnes handicapées, 7 groupes de travail thématiques ont été constitués au sein du Conseil national réuni à Paris le 14 janvier 2003. La Fédération ANPEDA sera présente dans 6 groupes (voir encadré, ci-dessous). La commission permanente du CNCPH, regroupant 20 membres, aura un rôle de coordination important. Les délais imposés étant de deux à trois mois, certains membres du Conseil se sont interrogés sur la méthode de travail la plus efficace et sur le mode de réponse le plus adapté : propositions très précises ou principes fondamentaux pour une loi- cadre ?

Pour le Président SCHLERET, la préparation de la réforme de la loi de 1975 suppose une redéfinition des handicaps et une prise en compte de la transformation de la société. Les propositions devront être hiérarchisées et contribuer à l'élaboration d'une législation appelée à durer (plus de 25 ans ?).

M.GANTET, Vice-président, a noté que le CNCPH pouvait s'appuyer sur des travaux antérieurs et que la loi était l'expression d'une volonté politique. Il a identifié deux éléments importants :

- 1 l'élargissement du champ concerné à la grande dépendance, aux maladies rares, aux malades psychiques;
- 2 les points faibles de l'actuelle loi :
 - les droits accordés, sans principe d'obligation et de délai,
 - le manque d'évaluation des besoins des personnes ,

La commission permanente actuelle du CNCPH a retenu 7 groupes de travail thématiques (voir encadré).

Mme DESAULLE (APF) a insisté pour que le Conseil se mette d'accord sur des principes avant d'examiner le détail de la réforme. Elle a souhaité un rôle de coordination pour la commission permanente et une limitation à 20 membres pour chacun des groupes de travail, avec un animateur, pour en assurer l'efficacité.

De son côté, le Vice-président a souhaité que chaque groupe cherche à dégager 5 ou 6 principes nécessaires à la rédaction d'une loi-cadre. Selon M.GANTET, des propositions précises seraient prématurées.

Pour ma part, je suis intervenu pour que la taille des groupes thématiques ne soit pas limitée afin de permettre l'expression la plus complète du Conseil national. D'autres personnes se sont exprimées dans ce sens.

.../...

^{*} tous les textes des discours sont disponibles au siège de la Fédération.

Le Président a conclu en faisant remarquer que la commission permanente étant restreinte, il convenait de <u>ne pas limiter le nombre de participants aux groupes de travail</u>, encadrés par 2 ou 3 personnes : animateur et rapporteur(s).La commission permanente du 18 janvier aura à définir un cahier des charges ainsi qu'un calendrier des travaux pour chaque groupe. La prochaine réunion plénière se tiendra le 27 février prochain .

* le texte de ce projet de circulaire est disponible au siège de la Fédération. Mme COURTEIX (ministère de l'Education nationale) a présenté **un projet de circulaire*** relatif à l'organisation des <u>examens et concours de l'enseignement scolaire ou supérieur pour les candidats en situation de handicap</u> (à paraître en mars 2003) dont l'application est prévue pour la session 2003. Elle a demandé que les remarques éventuelles (voir notre réponse) lui parviennent avant la fin janvier.

Jean-Louis BOSC

La Fédération ANPEDA vous représente* dans 6 groupes de travail au CNCPH:

Groupe 1 « Limite d'âge—Ages de transition—Vieillissement (26 membres)

Groupe 2 « Prévention et aide précoce – Dépistage » (31 membres) :

Titulaire: Mme Sylvie COSTANTINI, Administratrice, e-mail: sylvie.fac@wanadoo.fr *Suppléante*: Mme Carole ABOAF, Personne qualifiée, e-mail: patrick.aboaf@wanadoo.fr

Groupe 3 « Education – Scolarisation » (36 membres) :

Titulaire: M Jean-Louis BOSC, Administrateur, e-mail: jean-louis.bosc@insa-lyon.fr
Suppléante: Mme Yvette LEVÊQUE, Personne qualifiée, e-mail: yvettejacquot@aol.com

Groupe 4 « Formation professionnelle et Emploi » (34 membres) :

Titulaire : Mme Yvette LEVÊQUE, Personne qualifiée (coordonnées ci-dessus)

Suppléant: M Jean-Yves HINARD, Administrateur, e-mail: jyh@epa-senart.fr

<u>Groupe 5 « Choix de vie – Evaluation, Compensation, Autonomie » (29 membres) :</u>

Titulaire : M Jean-Yves HINARD, Administrateur (coordonnées ci-dessus)

Groupe 6 « Accessibilité à la cité, sports, culture, vie ordinaire » (27 membres) :

Titulaire: M Christian MARTIN, Administrateur, e-mail: MLAMONZIE@AOL.COM

Suppléante: Mme Quitry BOUSQUET, Administratrice, e-mail: quitry.bousquet@wanadoo.fr

Groupe 7 « Répartition de compétences » (24 membres) :

Titulaire: M Gaël BRAY, Administrateur, e-mail: audegael1@libertysurf.fr

* vous pouvez contacter vos représentants pour être informé des travaux du CNCPH.

ETATS GENERAUX DE LA FNASEPH LE 20 NOVEMBRE 2002

Les états généraux des services d'accompagnement à la vie scolaire de la FNASEPH se sont tenus à Paris le mercredi 20 novembre 2002 de 9h30 à 16h30.

J'y ai représenté la Fédération ANPEDA.

Après une présentation générale des services d'AVS, état des lieux, statistiques, référentiel d'emploi, statuts et liens partenariaux des services, et un débat avec la salle, les représentants d' HANDISUP NANTES ont décrit leurs interventions auprès des étudiants handicapés de l'université. (J'ai eu l'occasion en aparté de rappeler le partenariat actif entre leur structure et le pôle étudiant de l' URAPEDA Pays de Loire).

La secrétaire d'état Mme BOISSEAU a rappelé dans son intervention tout l'intérêt qu'elle portait au problème de l'intégration scolaire et elle a confirmé en la précisant ce que j'avais eu l'occasion d'annoncer(après son intervention à Rennes) lors de l'assemblée générale de l'ANPEDA à savoir le quintuplement des moyens en aide éducateurs « éducation nationale » auprès des élèves handicapés (actuellement au nombre de 1100—il y aurait donc 5500 aides éducateurs). Il n'y a pas eu cependant d'annonce concernant les AVS gérés par les associations.

L'après midi a permis la tenue de tables rondes présentant des scolarisations d'enfants avec des handicaps sensoriels entre autre celui de Mathilde, sourde profonde accompagnée par une AVS clairement positionnée comme codeuse LPC en relation avec un ssefis . Madame Mabire épouse du président de notre URAPEDA CENTRE et maman de Mathilde témoignant en tant que parent.

Cette table ronde a je pense conforté notre position par rapport à la spécialisation indispensable et à la qualification universitaire minimale que doivent posséder les AVS pour intervenir auprès des enfants sourds. Ce que je me suis permis de rappeler.

Suite à cette journée la FNASEPH propose de poursuivre la réflexion sur la prise en charge de la surdité et avait fixé le samedi 21 juin 2003 comme journée de travail.

Nous avons convenu le 27 novembre avec Gilles Paumier, secrétaire général de la FNASEPH d'avancer cette journée au mercredi 18 juin afin de nous permettre éventuellement d'y participer notre assemblée générale étant programmée pour le 21 juin 2003.

Nous avons travaillé aussi à partir d'un document d'enquête que nous avons diffuser auprès de nos associations dont je sais qu'un certain nombre gèrent en direct des postes.

Michel GARGAM (Chargé de mission)

REPRESENTATIONS DE LA FEDERATION

Association "Droit au Savoir"

L'association "Droit au Savoir" a bientôt un an d'existence. Son assemblée générale aura lieu le 22 janvier 2003 au siège de l'APF.

Elle est composée d'un <u>conseil d'administration</u> réunissant les associations fondatrices (dont la Fédération). Il s'est réuni quatre fois (10 décembre 2001 -- 14 février 2002 -- 12 juin 2002 -- 20 novembre 2002).

Le bureau s'est réuni trois fois (30 janvier 2001 -- 2 mai et 9 octobre 2002).

Elle est également composée <u>d'un groupe permanent technique</u> chargé de préparer et mettre en oeuvre les décisions du bureau et, enfin, <u>d'un groupe scientifique de réflexion.</u>

L'efficacité de l'association repose sur sa présence sur l'ensemble du territoire. Son objectif est la constitution d'un réseau au regroupement de grandes associations nationales (tous types de handicaps confondus) dont le thème transversal est l'accès des jeunes handicapés aux études et à l'emploi.

"Droit au Savoir" s'est efforcé de se faire connaître en obtenant des audiences auprès de l'Éducation nationale, de la Direction générale des Affaires Sociales. L'association a été auditionnée par M.Gibert chargé de rédiger un rapport sur la situation de l'étudiant handicapé à l'université.

"Droit au Savoir" envisage de rencontrer à court terme :

- -- M. Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées
- -- M. Simon, président du comité national de coordination pour l'année européenne des personnes handicapées 2003.

Compte-tenu de la perspective d'un programme européen pour l'année 2003, un partenariat entre l'ONISEP,l'APAJH et l'APF permettra de réaliser quelques manifestations régionales et une manifestation nationale à Paris . .Pour ce faire , il est apparu nécessaire de pousser l'investigation sur les sites ayant déjà une activité d'accompagnement des étudiants handicapés

-- dans les sites en voie d'organisation : Montpellier avec l'ARIEDA (date prévue le 14 juin 2003)

Activité du Comité d'Entente

<u>le 23 octobre</u>: Projet de lettre à M. Ferry (qui ait été signé ultérieurement par les huit porte-parole, 2 étant absents le 23 octobre), lettre adressée à MM. Raffarin, Mattei et Mme Boisseau pour que le Handicap soit déclaré grande cause nationale

-- lettre à Mme Boisseau pour reconstituer un groupe de travail sur la mise en place des C.D.E.S. et des conditions d' attribution des compléments de l'allocation (à suivre -- important)

Le 11 décembre 2002 :

<u>installation du CNCPH:</u> exposé de M.Gantet (vice président) -- le discours inaugural du Président de la République a mis en avant des notions intéressantes qui vont permettre des avancées. Le discours est solide, bien fait il est la preuve du réel intérêt du Président de la République.

Le président duCNCPH a pour mission première de mettre en place des groupes de travail ainsi que la commission permanente.

La date de juillet 2004 a été fixée pour la clôture de la révision de la loi de 1975.

À cet effet, le comité d'entente doit présenter quelques objectifs fondamentaux pour que la loi soit bien construite.

Année européenne : 700 projets sont arrivés. La France est le pays le plus avancé. Il y a maintenant un gros travail de décryptage.

Le lancement de l'année européenne des personnes handicapées est prévu le 3 février à Rennes.

<u>Participations aux travaux sur l'accueil temporaire</u>: M. Olivin est nommé par Mme Boisseau pour constituer un groupe de travail sur l'accueil temporaire

Un courrier est adressé par le comité d'entente à M.Olivin pour proposer deux ou trois représentants.

<u>Le handicap : grande cause nationale</u> : une association est constituée. L'adhésion des associations est fixée à 800 Euros par le comité restreint.

-- intervention de Mme Gégu sur les nouvelles attributions des A.E.S. -- grandes disparités constatées dans les départements.

UNAF

Administratrice à la Conférence des Mouvements , je représente à cette Conférence la Fédération ANPEDA .

Mais je suis également administratrice désignée par les mouvements spécifiques au sein de l'UNAF (APF,ANPEDA, UNAPEI,UNAFAM) et , à ce titre, j'ai le devoir de représenter les familles de ces mouvements avec la prise en charge du dossier "handicap". Mon rôle est de :

- établir les liens, les entrevues entre les responsables de l'UNAF et les associations d'enfants handicapés;
- collaborer avec l'UNAF à l'établissement de dossiers qui ont trait aux préoccupations générales et spécifiques des associations que je représente (exemple : préparation de la Conférence de la Famille, la politique du gouvernement en faveur des Personnes handicapées);
- représenter l'UNAF dans des instances nationales telles que le CNCPH, "lire et faire lire", le collectif associatif en faveur de l'intégration des enfants gravement malades.
- participer aux travaux et conseils d'orientation de trois départements de l'UNAF:" éducation- formation", " sociologie, psychologie et droit de la famille"," habitat et cadre de vie".

J'ai de ce fait , l'opportunité d'exposer les mesures en faveur de l'intégration scolaire , les problèmes d'accessibilité, mal connue , des personnes handicapées sensorielles , entre autres.

- participer aux travaux de l'Institution sur la révision des lois sur la bioéthique.
- représenter l'UNAF dans les colloques où les problèmes de handicap sont évoqués (colloque sur l'intégration des enfants handicapés en Europe, par ex.).

Yvette LEVÊQUE (Personne qualifiée)

Représentations de la fédération

Un site internet du Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche pour l'engagement des jeunes

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, a pris l'initiative, courant novembre 2002, de la création d'un site Internet destiné à valoriser et à soutenir l'engagement des jeunes (lettre de M. Luc Ferry * transmise aux instances régionales).

La Fédération nationale a été sollicitée pour renseigner la base de données qui sera mise en ligne sur les actions auxquelles peuvent participer les jeunes qui souhaitent s'engager dans le cadre de projets portés par nos associations.

Nous savons que certaines Régions déjà accueilli des jeunes, notamment dans le cadre du service national. C'est la raison pour laquelle nous avons diffusé cette information, afin de permettre aux Associations et Unions intéressées de s' associer à cette démarche.

Selon M.Luc FERRY, rencontré lors de l'installation du CNCPH, cette proposition sera renouvelée chaque année.

Jean-Louis BOSC

* La lettre de M. Luc FERRY, reçue le 5 novembre 2002, est disponible au siège.

Les annonces de Luc Ferry pour la scolarité des élèves handicapés:

Jeudi 16 janvier 2003- Le ministre de l'Education nationale, Luc Ferry, a annoncé la création de 16.000 postes d'assistants d'éducation pour la rentrée 2003. Ces postes comprendront 6.000 auxiliaires de vie scolaire pour les enfants handicapés, en relais aux emplois- jeunes appelés à disparaître. Ces emplois sont destinés en priorité aux étudiants qui seront sous contrat de droit public et auront le statut d'agent public. Leur contrat sera limité à six années.

<?xml:namespace prefix = o ns = "urn:schemas-microsoftcom:office:office"/>

Mardi 21 janvier 2003 - Le plan pluriannuel Ferry-Darcos.

Les deux ministres en charge de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Scolaire, Luc Ferry et Xavier Darcos, ont présenté leurs actions en faveur de l'intégration scolaire. Constatant que près de 13.000 enfants ne bénéficiaient pas d'une prise en charge éducative conforme aux décisions de la CDES, Luc Ferry affirme que "l'objectif est de faire en sorte que chaque élève ait le droit à l'école, quels que soient ses besoins particuliers, quel que soit le lieu où il se trouve". Les besoins en accompagnement thérapeutique ou éducatif, en aides techniques et humaines ou mise en accessibilité de locaux feront l'objet de mesures dans le cadre d'un plan pluriannuel et interministériel présenté à la rentrée 2003.

Un millier d'Unités Pédagogiques seront créées durant les cinq prochaines années, pour accueillir collégiens ou lycéens, y compris dans les filières professionnelles.

Des actions spécifiques à l'enseignement en milieu hospitalier ou à domicile, ainsi qu'en direction des établissements médico- sociaux sont également prévues.

Chaque Université doit se doter, d'ici à la rentrée prochaine, d'une permanence d'accueil destinée aux étudiants handicapés.

Progressivement, une formation spécifique des élèves enseignants du primaire et du secondaire sera mise en place au sein des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM).

Enfin, 6.000 auxiliaires de vie scolaire seront employés à mi- temps à partir de la rentrée 2003 pour aider les élèves handicapés et un millier de places supplémentaires en SESSAD devraient être créées.

Le budget affecté à l'intégration scolaire devrait augmenter de 34 % sur cinq ans.

Quitry BOUSQUET Commission Scolarité –service de soins

Représentations de la fédération

L'ADAPTATION DES PROGRAMMES TELEVISES AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Ce rapport a été rendu public en Octobre 2002. Il émane de Monsieur Jacques Charpillon, Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles.

A la suite du rapport « Le droit des sourds » du 30 juin 1998 par Mme Gillot, la loi du 1^{er} Aout 2000 a modifié la loi relative à la liberté de communication. Elle manifestait le souci de prendre en compte les difficultés d'accès de la population sourde et malentendante aux programmes télévisés.

Le 23 mai 2001 était installée la commission nationale « Culture/Handicap » coprésidée par les ministres chargés de la communication et du handicap. L'un des 4 groupes de travail de cette commission nationale devait proposer « la généralisation du sous-titrage par décodeur des principales émissions de télévision publique ou privée ».

Mesdames Tasca et Gillot commandaient au printemps 2001 à l'Inspection Générale de l'Administration des Affaires Culturelles une mission d'étude « aux fins d'évaluer les moyens mis en œuvre par les chaînes hertziennes pour adapter leurs programmes à la population sourde et malentendante ». Cette mission a été confiée à Monsieur Jacques Charpillon. A cette occasion ont été rencontrés des associations de sourds et malentendants.

Ce rapport s'organise en trois parties (*):

- I Une offre effective de sous-titrage sensiblement supérieure aux obligations juridiques imposées aux chaînes
- II Une offre de programmes sous-titrés qui laisse insatisfaite une population nombreuse et mal prise en compte
- III Un dispositif volontariste et concerté pour améliorer rapidement le sort des téléspectateurs sourds et malentendants

Certains d'entre vous ont bien voulu réagir à ce rapport. Voici quelques remarques émises par Patrick ABOAF, administrateur ANPEDA :

- Les commentaires aux degrés de surdité sont réducteurs
- La qualité du sous-titrage lui-même qui pose parfois problème (messages souvent simplifiés, incomplets, appauvris). Trop souvent il y a décalage entre le sous-titrage et l'image.
- Le plan de rattrapage proposé n'est pas assez ambitieux
- Il faut être plus directif et établir des règles claires avec les chaînes, afin que tous les types d'émission soient sous-titrées.

A la demande du ministre de la Culture, la fédération a transmis ces remarques, accompagnées du témoignage du Bureau de l'APEDAC, (page 15). Nous veillerons au prolongement de cette consultation par des mesures gouvernementales concrètes

Cécile BOULLARD, JL BOSC

* Rapport et courrier du ministère disponibles au siège

DOSSIER DE LA REVUE READAPTATION N°497 de l'ONISEP - FEVRIER 2003 : « Les personnes sourdes –Situation actuelle et perspectives » (7.60 euros le Numéro)

Au sommaire:

- La situation des sourds, perspectives pour l'avenir Nicole Gargam pour l'UNISDA
- Les parents, premiers éducateurs pour la Fédération ANPEDA Jean-Louis Bosc
- Mouvement des sourds de France René Bruneau
- Pour une déontologie de l'information des parents d'enfants sourds Josette Chalude
- Les nouvelles technologies adaptées au déficient auditif Eric Bizaguet
- Surdité, acquisition du langage, intelligibilité de la patole Annie Dumont
- Pourquoi le choix d'une éducation bilingue ? Michel Lamothe
- Communiquer en français grâce au LPC Martine Tourolle
- L'Association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement
- Témoignages : Ariane, 28 ans et Jérémie Boroy , 26 ans.
- De nouvelles dispositions pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire de tous les élèves Marie-Claude Courteix
- Un exemple de services en intégration individuelle. L'ARIEDA- la création d'un premier service expérimental il y a 20 ans Daniel Parent
- La FISAF, une histoire, un projet. Maurice Beccari
- Un bon millier d'étudiants ont pu bénéficier des services des URAPEDA Christine Perrin
- RESEDA obtient 70% de résultats aux examens Jean-Louis Gianni
- La formation continue en milieu ordinaire des adultes sourds réalisée par l'ANPEDA Jean-Pierre Mahéo
- La documentation : Déficients auditifs : principales associations.

Vous pouvez obtenir des prix réduits (50%) en groupant les commandes auprès de vos associations (contacter votre URAPEDA ou le siège).

RAPPORT CHARPILLON

Le Bureau de l'APEDAC (Calvados) nous livre, au nom des enfants sourds et de leurs parents, quelques réflexions* concernant le rapport de M. CHARPILLON dont nous reproduisons les propositions.

Nous proposons:

- que les programmes destinés aux jeunes enfants non-lecteurs soient codés en Langage Parlé Complété à l'aide d'un codeur LPC filmé (apparaissant à l'écran à l'intérieur d'une vignette.). Un dispositif équivalent en LSF serait souhaitable pour les enfants qui pratiquent la LSF. L'idéal serait un menu qui permettrait de choisir LPC ou LSF.
- que toutes les autres émissions télévisées (fictions, documentaires, variétés, comiques, débats...) soient intégralement sous-titrées. Le sous-titrage représentant un apport linguistique et culturel fondamental pour l'intégration sociale du citoyen français sourd.
- qu'une place beaucoup plus large soit faite aux émissions pour la jeunesse La lecture des sous-titres étant une stimulation formidable pour l'enfant apprenti-lecteur

Nous demandons une amélioration de la **qualité du soustitrage sur un plan technique** (décalage texte/image notamment pour le journal télévisé) et **sur un plan linguistique** (parfois le sous-titrage équivaut à une censure et bien des «jeux de mots » notamment dans les films comiques perdent de leur saveur car ils sont-partiellement sous-titrés. Les sourds peuvent comprendre l'humour. Cessons de les exclure et de les enfermer dans une culture spécifiquement sourde même si c'est le vœu de certains sourds.

La population sourde n'est pas homogène, la majorité des sourds ont des parents entendants qui souhaitent leur transmettre leur culture. De plus, la surdité touche un nombre de plus en plus élevé de personnes jeunes d'une part à cause des baladeurs, et de la musique trop forte en boîtes de nuit,. et âgées d'autre part à cause de l'allongement de la durée de la vie, chaque classe d'âge ayant des besoins culturels spécifiques.

Pour conclure, je dirais que nous sommes heureux que ce rapport existe et que le problème de l'adaptation des programmes télévisés aux personnes sourdes et malentendantes soit soulevé. Nous espérons qu'il en résultera une nette amélioration du sous-titrage en quantité et en qualité. Il serait également souhaitable que les pouvoirs publics puissent influencer les producteurs français de programmes multimédias : DVD, vidéos, cédéroms afin que ces produits soient systématiquement sous-titrés en français.

Erika DUPONT (pour le Bureau)

* L'intégralité de ce courrier a été joint à notre réponse au ministère de la Culture. Il est disponible au siège.

Projet de circulaire relatif à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire ou supérieur pour les candidats en situation de handicap *

A la suite de la demande de Madame COURTEIX , Direction de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale, nous avons transmis des remarques pour la Fédération ANPEDA au sujet de ce projet de circulaire. Nous vous présentons une partie de notre réponse *.

(...)

A propos de l'utilisation des aides techniques ou humaines concernant plus particulièrement les candidats déficients auditifs

On lit (page 6):

« ...et fixant les conditions d'application de cet article 33 dans le cas des candidats déficients auditifs, il est fait appel, si besoin est et sauf dispositions particulières dans le règlement de l'examen ou concours, à la participation d'enseignants spécialisés... »

Il serait bon de préciser ce qui se trouve derrière la mention « sauf dispositions particulières dans le règlement de l'examen ou concours », au moins par des exemples.

On lit plus bas (page 6):

« S'agissant des épreuves orales du second degré, les candidats handicapés auditifs devront toujours être placés dans une position favorable à la labio-lecture. Ils pourront,

..., disposer de l'assistance d'un spécialiste de l'un des modes de communication ... pour aider à la compréhension des questions posées. En aucune façon le spécialiste de l'un des modes de communication ne devra intervenir lors de la réponse formulée par le candidat. »

Il nous semble contradictoire, pour des épreuves orales, de pouvoir disposer de l'assistance d'un spécialiste permettant une aide à la communication pour les questions et de refuser dans le même temps qu'il intervienne lors de la réponse du candidat. Cela suppose implicitement que l'on met en cause la probité du spécialiste et que l'on attribue une capacité suffisante du candidat à formuler oralement la réponse. Si celui-ci n'y parvient pas, le recours à l'écrit est toujours possible, mais fait perdre la spontanéité des échanges oraux.

En conséquence, nous pensons qu'il est préférable de supprimer la dernière phrase et d'ajouter : « ...pour aider à la compréhension des questions posées <u>et, si besoin est, tra-</u> duire oralement leurs réponses. »

.../...

(...)

A propos de la délibération du jury

On lit (page 8):

« Le service organisateur de l'examen informe le président du jury des candidats bénéficiant d'aménagements des conditions de passation de l'examen ou du concours.

Le président du jury **apprécie l'opportunité** d'éclairer les membres du jury sur les aménagements des épreuves dont ont bénéficié ces candidats. »

Nous pensons, dans un esprit d'équité entre les jurys, que le président du jury ne peut avoir la liberté d'apprécier l'opportunité d'éclairer les membres du jury. En effet, il a pour mission de les éclairer non seulement sur les aménagements des épreuves, mais également sur les particularités induites à l'écrit par certains handicaps.

Nous proposons donc le texte suivant : « Le président du jury <u>a pour mission</u> d'éclairer les membres du jury sur les aménagements des épreuves dont ont bénéficié ces candidats <u>et sur les particularités induites à l'écrit par certains handicaps.</u> »

Un texte présentant ces particularités, remis à tous les correcteurs lors de la remise des copies et rappelé lors de la délibération, permettrait d'assurer une information générale identique. Ne pourrait-on pas, pour évaluer en toute connaissance de cause, trouver un moyen simple d'identification du type de handicap, sans déroger à la règle de l'anonymat des candidats (comme cela se pratique déjà pour les copies rédigées en Braille)? Ces dispositions offriraient la possibilité d'établir une véritable égalité de traitement entre les candidats.

Jean-Louis BOSC

* Le texte du projet de circulaire et notre réponse complète sont disponibles au siège.

Questions à la Fédération ANPEDA pour le N° 500 de la revue « Réadaptation »

La revue Réadaptation nous a posé quatre questions à l'occasion d'un numéro spécial, pour les 50 ans de la revue, qui doit paraître en mai prochain. Nous publions ici deux de nos réponses (la totalité des réponses est disponible au siège).

• Quelles sont actuellement vos demandes prioritaires ?

Nos demandes prioritaires portent sur les besoins spécifiques de nos enfants et jeunes déficients auditifs. En particulier, nos désirons une reconnaissance et un développement des <u>aides à la communication</u> leur permettant une intégration scolaire et socio-professionnelle. Le mode de communication utilisé, bilinguisme avec langue des signes (LSF) ou langue française parlée complétée (LPC), doit bien entendu respecter le choix de la famille et du jeune déficient auditif, conformément à leur projet individuel d'éducation ou d'insertion professionnelle.

Les auxiliaires de vie, que le Gouvernement veut accroître de manière significative, ne correspondent malheureusement pas au profil dont nous avons besoin pour compenser le handicap de la surdité. Il nous faut encore rappeler que ce handicap « communicationnel» réclame le recrutement de personnes qualifiées pour mener à bien la communication de toutes les informations. Seule un complément de formation spécifique les rendra capables d'accompagner les enfants, les adolescents ou les adultes sourds et malentendants dans une intégration réussie.

Ainsi, nous manquons cruellement d'interprètes LSF, de codeurs LPC et d'interfaces de communication, mais aussi de professeurs spécialisés et de professeurs enseignant la LSF. Ce déficit est aggravé par les départs en retraite à venir et par la disparité de la situation entre les départements ou les Régions.

Quant aux personnes sourdes pluri ou poly-handicapées et leurs familles, elles ont un besoin encore plus criant d'accompagnement et de structures spécifiques.

N'oublions pas également les personnes sourdes oralisées ou devenues sourdes, en particulier celles atteintes de maladies évolutives, dont les besoins différents doivent être pris en compte.

L'égalité des chances que nous revendiquons pour chacun, quel que soit son handicap, repose sur la solidarité nationale et l'équité entre les Régions. La rénovation de la loi de juillet 1975 sur les personnes handicapées est à l'ordre du jour. Quelles sont les orientations que ce nouveau texte devrait prendre en compte ?

Pour répondre aux besoins évoqués et parvenir à l'autonomie recherchée, les principales orientations que nous voulons voir prises en compte sont les suivantes :

- assurer, chaque fois que cela est possible, un accompagnement en milieu ordinaire des enfants et des jeunes déficients auditifs, au plus près de leur lieu de vie, apportant des réponses appropriées à leurs besoins, aux différentes étapes de leur scolarité, de leur parcours de formation et de leur accès à l'emploi ;
- rendre a priori accessible toutes les filières : formation professionnelle longue ou courte, ou enseignement supérieur ;
- évaluer l'efficacité du système scolaire des Etablissements spécialisés vis à vis des enfants et des jeunes qu'ils accueillent;
- développer un accompagnement spécifique des enfants, adolescents et adultes sourds et malentendants pluri ou poly-handicapés;
- soutenir le développement de la formation et de l'information des parents sur les surdités, les modes de communication et les méthodes d'éducation ;
- promouvoir des mesures visant l'intégration extrascolaire, l'insertion professionnelle et sociale des sourds et des malentendants, ainsi que leur accessibilité à la cité et à ses services, à la culture et aux sports.

De façon plus générale, nous souhaitons un suivi de l'application des textes élaborés qui, dans de trop nombreux cas, exigent encore beaucoup d'énergie de la part des personnes sourdes et malentendantes et de leurs familles pour faire valoir et respecter les droits obtenus.

Jean-Louis BOSC

Vie Associative

FNDVA et UNAF des sigles à retenir pour le financement des associations

Chaque début d'année, les associations adhérentes à la Fédération sont sollicitées pour participer à l'obtention de subventions via le FNDVA et l'UNAF.

Le Fond National pour le Développement de la Vie Associative finance des formations à destination des bénévoles des associations pour leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités.

L' Union Nationale des Associations Familiales finance des actions à partir du moment où elles s'inscrivent dans les buts de l'association : stage surdité, LSF, LPC, informations...

Le système est simple puisque chaque association fait « remonter » un prévisionnel d'actions à la fédération qui dès lors élabore un dossier de demande de subvention déposé à l'UNAF ou au FNDVA selon les cas.

La subtilité réside dans le fait qu'il faut par la suite justifier de ces actions pour bénéficier effectivement de la subvention demandée. C'est là où le bât blesse. Les demandes nous parviennent mais une fois l'action réalisée nous n'avons pas de suite

En conséquence, les subventions obtenues sont moindres que celles initialement demandées.

En quoi cela concerne t'il les associations adhérentes à la fédération ?

La Fédération s'était engagée par le passé à reverser à l'association organisant une action 30% du montant de la subvention obtenue au titre de ladite action. Jusqu' à ce jour, la fédération n'a pas su tenir cet engagement en raison de ses difficultés financières.

Aujourd'hui, le reversement envisagé pourrait être de 50 % voire de 70 % (ce qui inverserait le niveau d'engagement tel qu'il est prévu aujourd'hui). Le Conseil d'administration a décidé de **s'engager formellement** pour ce reversement (par un engagement écrit). Il attend vos propositions pour en arrêter le pourcentage .

Au delà de l'aspect financier, il en va de la crédibilité de la Fédération vis-à-vis de ses partenaires institutionnels. En effet, on voit mal une fédération reconnue d'utilité publique ne pas mener directement ou par son réseau des actions de formation tant à destination des bénévoles responsables associatifs que des parents.

Par ailleurs, c'est de la mission de la fédération que de valoriser la vitalité des associations locales qu'elle représente dans les instances nationales pour faire entendre la cause des enfants sourds.

Dans l'immédiat, **l'heure est à la mobilisation**. Dans chaque région, dans chaque département, les associations qui ont transmis des projets d'actions pour l'année 2002 doivent penser à nous faire parvenir les justificatifs de réalisation correspondant. A défaut, pas plus elles que la fédération n'obtiendront de subventions.

La mobilisation concerne aussi l'avenir. Aussi, faites nous parvenir, au plus tard début mars, <u>un prévisionnel chiffré des actions</u> que vous envisagez pour l'année 2003. Pour faciliter les choses, dans chaque région , <u>un correspondant</u> sur ces questions pourrait être nommé prochainement, pourquoi pas vous ?

Gaël BRAY (Commission Formations)

9^{ème} Rencontre Européenne des Familles de la FEPEDA du 26 Juillet au 31 Juillet 2002 à BURGOS (Espagne)*

Cette rencontre européenne a rassemblé 242 participants : familles et professionnels intervenant au cours du congrès. Thème de ces journées : « Familles en action au delà des signes et des paroles ».

20 pays étaient représentés. Chaque délégation nationale était composée de plusieurs familles, à l'exception notable de la France (1 seule personne, Elie Martin – administrateur FEPEDA).

Parallèlement à ce congrés, un programme spécial intitulé « SIGNAEUROPA » a permis à 60 jeunes sourds de 5 pays de vivre ensemble pendant une semaine (activités touristiques et préparation d'un spectacle pour la soirée d'adieu du congrés).

Le congrès s'est articulé autour de quatre groupes de travail et des exposés.

Les quatre groupes de travail portaient sur les thèmes suivants : les implants cochléaires, l'intégration scolaire et sociale, le sous-titrage, le financement des associations.

Les exposés étaient regroupés suivants cinq thèmes :

- diagnostic et rééducation (Italie, Espagne)
- critères de qualité dans le domaine des implants cochléaires (Espagne, Allemagne, Angleterre)
- accessibilité et intégration sociale (Espagne)
- -soutien aux familles (Italie, Espagne)
- -critères de qualité dans l'action éducative (Espagne, Suède).

Elie MARTIN

Administrateur délégué FEPEDA

* un compte-rendu plus détaillé est disponible au siège.

Actualités—Infos

RAPPORT DU SENAT

Le rapport de Paul Blanc, Sénateur, concernant le handicap, a été rendu public en Juillet 2002. Il avance 75 propositions en faveur des handicapés. Site Internet : www.senat.fr

SALON HANDICA 2003

Le 12^{ème} salon international Handicap et Autonomie aura lieu les 19/20 et 21 Mars 2003 Halle Tony Garnier à Lyon. Renseignements par Tèl. 04 37 642 165 ou www.handica.com

ASSOCIATIONS

Le 1^{er} « café-signes », lieu d'échanges entre sourds et entendants ouvrira à Paris en Avril 2003. CATC Tèl. 01 40 52 81 10

L'association Rencontres Jeunes et handicap se propose d'organiser des interventions dans les collèges et les lycées. Tèl/Fax. 01 48 08 23 28

LES COLLOQUES

- **« Surdité et Conceptualisation »** Les 13 et 14 Mai 2003 organisé par le CNEFEI Renseignements Anne VANBRUGGHE Tèl 01 41 44 31 21 ou www.cnefei.fr

- L'ALPC organise une journée d'information sur le LPC à l'attention des directeurs et chefs de service des établissements et services d'accueil de jeunes sourds le Vendredi 28 Mars 2003 à l'INJS de Paris. Inscription avant le 10 Mars auprès de l'ALPC, 21 rue des Quatre Frères Peignot 75015 PARIS
- « Surdité et Génétique » Colloque organisé par l'ARPADA Ile de France avec le Docteur Sandrine MARLIN le Samedi 24 Mai 2003 à l'INJS, 254 rue Saint Jacques 75005 PARIS.

Renseignements et Inscriptions ARPADA tel ou minitel 01 43 57 65 70

Fax 01 43 57 65 69

Nota : l'ARPADA Ile de France organise également des stages, des groupes de parole, des rencontres parentales

- 20èmes journées nationales ANECAMSP « **Pères et re...pères** » Qu'en est-il des pères aujourd'hui ? Que devient la paternité à l'épreuve du handicap ?

Les 20 et 21 Mars 2003 CNIT EXPO PARIS LA DEFENSE

Renseignements 01 43 42 09 10 fax 01 43 44 73 11

- Suite à l'enquête démographique de l'INSEE « **Handicaps** – **Incapacités-Dépendance** », une réunion est proposée pour un compte –rendu détaillé le

Jeudi 6 mars 2003 à 14h au CTNERHI, 236bis rue de Tolbiac à Paris (13è).

Tèl. 01 45 65 59 00 Fax. 01 45 65 44 94 mail ctnerhi @club-internet.fr

- L'association Internationale pour la Méthode Verbo-Tonale organise son 1^{er} Congrès International à Rome (Italie) les 10 et 11 octobre. Thème : « **Neurosciences et la réhabilitation verbotonale** ».
- L'UNAPEI organise une Journée Protection Juridique le Samedi 1^{er} Mars 2003-02-12 au Centre Chaillot Galliera à Paris (8è). Thème : La participation de la personne handicapée sous mesure de protection juridique.

 Renseignements Tèl. 01 44 85 50 50 Fax. 01 44 85 50 60
- L'association Forum Handicap organise les 10/11 et 12 septembre prochains un colloque consacré à **l'insertion des personnes handicapées.** Lieu : Chalon Sur Saone (71).

Tèl/Fax 03 85 42 79 24 ou www.forum-handicap-71.asso.fr

- Le CNAM propose une session sur le thème **Psychologie et Handicap** du Lundi 12 **mai** au Vendredi 16 mai 2003. Cet enseignement s'adresse à tous les acteurs qui sont appelés à prendre des décisions administratives, juridiques, éducatives ou thérapeutiques dans le domaine du handicap.

Informations: Laboratoire Brigitte Frybour, 2 rue Comté à Paris (3è)

Tèl. 01 40 27 23 79 mail brigitte.frybourg @cnam.fr

Actualités—Infos

- Le CNAM lance les « Dimanches de la vie au Cnam », à l'initiative de Bernard Kouchner. Il s'agit d'un cycle de conférences-débats qu'il dirigera au Cnam de Paris un dimanche par mois. 1^{er} thème : Demain, les clones ? le Dimanche 2 mars à 11h.

Programme des Dimanches de la vie sur www.cnam.fr, rubrique « évènements ».

Colloque sur l'apprentissage de la lecture chez l'enfant sourd, Nous regrettons de n'avoir reçu aucun compte-rendu (même succinct) cette question intéresse à coup sûr nombre d'entre nous. Dommage.......

Colloque organisé par l'URAPEDA Bretagne les 14 et 15 mars 2003, dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées.

THEME DE CE COLLOQUE : EGALITE DES CHANCES ET ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES SOURDS DE FRANCE ET EN EUROPE

Interprétation simultanées français-anglais-Langue des Signes Surtitrage par vélotypie

Des exposés, des groupes de travail, des témoignages sont au programme de ces deux journées, participation d'associations et fédérations européennes.

Inscriptions et renseignements :

URAPEDA – 31 Bd du Portugal – 35200 RENNES

Tèl. 02 99 51 91 41

Fax.02 99 51 03 88

Mail urapeda.bretagne@ wanadoo.fr

LES PUBLICATIONS

- Dom Juan de Molière : le film de Marcel Bluwal avec Michel Piccoli et Claude Brasseur sur DVD avec sous-titrage effectué par le Centre Erasme de l'INJS de Paris, édité par l'association Un Autre Regard 9 rue Saint –Sébastien, 75011 PARIS (15 euros + 4 euros de frais d'envoi)
 - -Le catalogue 2003 des Editions ARDDS est paru. 2 nouveautés « Les pictosourds 2 » et « Léo 2 1'enfant sourd » Consultation du catalogue et commande www.visuf.org
 - -2 mains propose son catalogue (K7 et cédéroms) à consulter sur www.2mains.com
 - -LE PRISME a édité son programme 2003 avec des actions spécifiques en direction du public sourd et malentendant : des rencontres, des expos, des stages.

Tèl. 01 30 51 75 35 Fax. 01 30 51 75 41

VACANCES

L'association Arc En Ciel propose des séjours de vacances pour enfants et adolescents, avec accueil d'enfants DA. Les séjours ont lieu à Châteauneuf la Forêt (Haute-Vienne). Cette année, les séjours s'articulent autour des thèmes suivants : Aéromodélisme, Modélisme naval, Musique, Théâtre, Trappeurs, Vidéo.

Renseignements et Inscriptions Tèl/Fax 05 55 69 59 35 Mail asso.arcenciel@wanadoo.fr

Actualités—Infos

IMPLANT COCHLEAIRE ET MENINGITE

Début juillet 2002, lors d'un congrès international sur l'implant cochléaire, les chirurgiens présents ont signalé un taux anormalement élevé de méningites chez les sujets porteurs d'implants par rapport à la population non implantée. Après analyse, ils ont constaté que le nombre de cas de méningites recensés chez les porteurs d'un type particulier d'implant était supérieur à celui des autres marques; il s'agissait de l'implant Clarion avec positionneur (références AB-5100 H11 et AB-5100 H12)

Les organisateurs du congrès ont aussitôt averti toutes les agences sanitaires gouvernementales concernées dont l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSPS).

En accord avec les agences sanitaires et à titre de précaution la société ADVANCED BIONICS proposant l'implant Clarion a immédiatement rappelé tous ses implants avec positionneur.

Dans ses notes du 19 et 26 juillet 2002, l'AFSSPS a recommandé aux chirurgiens de contacter tous les parents d'enfants implantés, quelle que soit la marque d'implant afin de:

- faire vacciner par mesure de précaution tous les enfants contre les deux microbes principalement responsables des méningites: l'haemophilus et le pneumocoque.
- conseiller de consulter sans tarder un médecin ORL en cas de douleur aux oreilles ou de fièvre inexpliquée

En France, une campagne de vaccination a aussitôt été lancée et toutes les familles concernées par l'implant Clarion avec positionneur ont été contactées prioritairement.

Depuis le mois de juillet, les agences sanitaires gouvernementales restent vigilantes et recensent tous les cas de méningites détectés chez les porteurs d'implants cochléaires, adultes et enfants. Aucune ne remet en cause les programmes d'implantation cochléaire car le risque de méningite chez les porteurs d'implants reste exceptionnel. Il devrait être comparable à celui d'une population non implantée si on exclut les populations à risque (certains cas de malformation de l'oreille, antécédents de méningite, immuno-déficience...) Aux Etats-Unis, la FDA (Food and Drug Administration) recense les cas de méningites détectés dans le monde entier sur les trois marques qu'elle a homologuées : Cochlear, Clarion et Med-El.

A ce jour, 91 cas de méningites ont été recensés par la FDA sur environ 60000 implantés,

adultes et enfants. Malheureusement, 17 méningites ont été fatales

En France, 3 cas de méningites ont été détectés sur plus de 2200 porteurs d'implants cochléaires. Aucun cas n'a été fatal

Concernant l'hypothèse selon laquelle l'utilisation du positionneur pourrait augmenter le risque de méningite par rapport à d'autres types d'implants, des investigations sont menées sur le sujet mais aujourd'hui rien n'est prouvé et aucune explication n'est encore fournie.

Nous n'avons connu aucun affolement de la part des parents d'enfants implantés suite à ces évènements, sans aucun doute grâce à la réactivité de l'AFSSAPS et à celle des centres d'implantations qui ont immédiatement appliqué les recommandations et informé les familles en toute transparence.

Nos sources:

- les notes d'information de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSPS) des 19 et 26 juillet 2002
- La note d'information de la Food and Drug Administration (FDA) du 17 octobre 2002,
- le bulletin de l'AFIAC du mois de janvier 2003 (Association Française des Implantés Cochléaires de Toulouse),
- un témoignage de parents de l'association Cochlée Ile-de-France (association de parents d'enfants implantés) de janvier 2003.

Patrick ABOAF Administrateur délégué CTNERHI

L'ETIOLOGIE DES SURDITES NEUROSENSORIELLES DE L'ENFANT

Afin de mieux distinguer les différences d'éducation voir de rééducation des enfants sourds et sourds handicaps associés, il est intéressant de rappeler les causes des surdités lors du premier article de cette rubrique consacrée aux polyhandicaps.

La surdité affecte un enfant sur 1000 à la naissance, 5 % de la population âgée de moins de 45 ans et 30 % des sujets de plus de 70 ans.

Chez l'adulte, la presbyacousie est la cause la plus fréquente avec sans nul doute une prédisposition héréditaire.

Les 2/3 des cas de surdités profondes de l'enfant sont associées à un cause génétique et 30 % des cas font partie d'un syndrome

(Source: PASTEUR CERBA LABORATOIRE - avril 2000).

I - CAUSES EXTRINSEQUES (Venues de l'extérieur)

A) CAUSES PRENATALES: 11%

Origine embryofoetopathique (atteinte directe de l'embryon ou du fœtus)

- Une contamination virale de type Rubéole, Rougeole, Varicelle. Contamination de plus en plus rare grâce à la vaccination. Cette atteinte entraîne généralement une surdité sévère associée à des malformations cardiaques, oculaires accompagnées d'un sérieux retard mental,
- Un herpès (éruption cutanée d'origine virale),
- Une syphilis congénitale (maladie vénérienne contagieuse),
- Une toxoplasmose,
- Une cause médicamenteuse (prise de médicaments oto-toxiques pendant la grossesse).

B) CAUSES PERINATALES: 14 %

Agression et souffrance fœtale des tissus nerveux et sensoriels lors de l'accouchement ou lors des premiers jours qui suivent l'accouchement (manque d'oxygène, anoxie, hyperbilirubinémie, incompatibilité sanguine, prématurité)

C) CAUSES POST-NATALES: 11 %

Surdité acquise après la naissance et durant l'enfance. Elles sont dues en majorité à des méningites bactériennes ainsi qu'à l'administration de médicaments oto-toxiques.

On trouve également d'autres causes, plus rares, comme les fractures du rocher, les Traumatismes sonores ou pressionnels, les labyrinthites infectieuses (inflammation de l'oreille interne), les otites chroniques et plus exeptionnelles les causes tumorales.

II-CAUSES HERIDITAIRES GENETIQUES: 30 à 45 %

Dans 1/3 des cas, la surdité s'intègre dans un syndrome (USHER I, II, III,

BRANCHIO-OTO-RENAL, STIKER, ALPORT ...) dont plus de 100 gènes sont à ce jour identifiés.

Deux fois sur trois, la surdité est non-syndromique ou isolée : elle est la seule manifestation de l'atteinte génétique. En cas de surdité congénitale, il s'agit dans près de la moitié des cas d'une forme due à une mutation de gène de la connexine 26.

III-SURDITE DE CAUSE INCONNUE

Un tiers des surdités de l'enfant n'a pas d'étiologie (cause) connue.

Didier DAVID

Administrateur délégué commission polyhandicap

Vie Associative

L'URAPEDA Midi-Pyrénées organise, le 5 avril 2003, à Toulouse, une journée ayant pour thème :

« FRATRIE et SURDITE »

Information, échange de vécus, témoignages autour des frères et sœurs de l'enfant/adolescent sourd.

Programme de la journée :

Le matin:

Conférences avec intervention du Pr RAYNAUD, psychiatre et de Mme CLEREBAUT, psychologue, sur la nature du lien fraternel et la spécificité de la fratrie de l'enfant sourd.

L'après-midi:

3 ateliers: - la communication dans la fratrie

- atelier réservé aux frères et sœurs (sourds ou entendants)
- conséquences, répercussions, effets de la surdité sur la fratrie

Pour tout renseignement et envoi du programme, contacter :

URAPEDA Midi-Pyrénées 62 chemin Lapujade 31200 Toulouse Tél. 05 61 61 65 43 Fax 05 61 61 65 44 email: urapeda.mp@wanadoo.fr

INAUGURATION DES LOCAUX DE L'URAPEDA PAYS DE LOIRE

Le siège social et administratif de l'Urapeda Pays de Loire est installé à Angers.

Mais voila déjà cinq ans que l'association a ouvert une antenne à Nantes.

Nous devions être présent en Loire Atlantique :le département le plus peuplé de la région est aussi celui qui compte le plus grand nombre de sourds et malentendants.

D'abord installée au Sillon de Bretagne, puis au siège de Cap emploi Girph, l'antenne vient de prendre possession de nouveaux locaux : cent mètres carrés de bureaux au rez de chaussée du 58 boulevard Victor Hugo à Nantes.

Le nouveau local à été inauguré par le conseil d'administration présidé par le nantais Patrick Desmots en présence du vice président du conseil général chargé des affaires sociales; le docteur Philippe Boennec.

Plus à l'aise dans des nouveaux locaux modernes et spacieux, l'équipe de l'Urapeda va poursuivre sa mission entamée voilà bientôt

vingt ans : favoriser l'insertion des déficients auditifs de l'école à l'entreprise en passant par l'université.

Pour v parvenir, l'association s'efforce de démystifier la surdité en prouvant que les préjugés hostiles à la scolarisation ou à l'emploi d'un sourd ou d'un malentendant ne sont pas fondés.

La volonté très fortes des familles est de laisser le choix de son orientation scolaire et professionnelle au déficient auditif lui-même.

« De la femme de ménage à l'ingénieur, on est surpris de voir le nombre de professions auxquelles une personne sourde peut accéder malgré son handicap, à condition d'y mettre les bons moyens » souligne Nathalie Baron la directrice de L'Urapeda.

Patrick DESMOTS Président URAPEDA Pays de Loire

- CONNAISSANCES SURDITES N°3 JANVIER 2003

La Revue d'ACFOS présente dans ce numéro (12 Euros) :

un reportage sur la surdité en Alsace, un dossier sur la lecture (suite), au plan international :

Les Etats généraux de la surdité en Afrique de l'Ouest, La leçon de mathématiques aux élèves sourds, Paul VEIT, ..., et le bloc-notes de Josette CHALUDE.

Email: contact@acfos.org Tél / fax : 01.43.40.89.91

Vie Associative

Des sorties culturelles pour les enfants

Les activités culturelles sont encore aujourd'hui difficilement accessibles aux enfants sourds, c'est d'autant plus regrettable que celles-ci leur permettent de s'ouvrir à des mondes sensitifs beaucoup plus variés et de s'intégrer ainsi de manière beaucoup plus complète.

Aussi l'Apeda 54, grâce à l'arrivée de nouveaux emploi-jeunes «aide à la communication », propose depuis octobre une palette plus conséquente de sorties culturelles : sorties dans les musées nancéiens, ainsi que des sorties cinéma aux enfants des familles adhérentes.

Ludivine, Nicolas et Alexandre nous font partager leur expérience et nous présentent leurs projets de sorties pour les mois à venir.

Quelques enfants eurent déjà l'occasion de participer à des matinées de découverte à l'Atelier des Enfants du Musée des Beaux-Arts de Nancy, à travers des ateliers à thèmes "Promenades architecturales", "Graver le clair-obscur", comme vous avez pu le constater dans un article du dernier "Communiquons" durant les mois d'octobre et de novembre, construisant des bâtiments en confiserie, assurément appétissants, et visitant le Musée sous un aspect beaucoup plus ludique.

La première action "d'envergure" de cette année, une nouveauté pour notre association, fut une sortie au cinéma pour aller voir le film d'animation "Stuart Little II" le mercre-di 30 octobre à l'UGC Nancy saint Jean, sortie dédiée plus particulièrement à nos plus jeunes adhérents entre 4 et 10 ans. Une sortie qui plut aux enfants, heureux de pouvoir se retrouver. Bien entendu, comme toute innovation, cette sortie apporta son petit lot d'imperfections, mais, dans l'ensemble, elle se déroula plutôt sereinement, petits et moins grands réunis autour d'un goûter et réunis pour se livrer à quelques activités artistiques sur le thème d'Halloween. Épisode où l'on découvre que certains bambins ont une approche artistique toute personnelle de cette fête, où l'on découvre également que, contrairement aux adultes, les enfants ont une énergie inépuisable, mais combien rafraîchissante.

Considérant que cette innovation avait gagné son petit nombre de partisans, nos emploi jeunes décidèrent de réunir un cénacle pour discuter avec gravité de divers autres projets et intensifier ces sorties ravissant parents, enfants et responsables, nous vous présentons donc les quelques actions qu'ils résolurent alors de mettre en place pour la fin de cette année ou pour 2003.

Ainsi, une seconde sortie cinéma est prévue le lundi 23 décembre avec les adolescents ou les jeunes adultes, nous ne les avions pas oubliés, pour aller voir "Le seigneur des anneaux II" en version originale sous-titrée au nouveau Caméo Saint Sébastien, ils se réuniront ensuite à l'Apeda pour en rediscuter ou simplement se retrouver une dernière fois .

Une autre sortie est prévue le mercredi 18 décembre avec les plus jeunes pour aller voir un spectacle de marionnettes "Le monstre du Gévaudan" donnée au Musée des Beaux-Arts, place Stanislas, par la compagnie "le Ratatouille Théâtre" qui nous apportera, comme son nom l'indique, un peu de soleil de la Provence. Pour cette sortie, les enfants pourront mieux suivre le divertissement traduit en langue des signes et en langage parlé complété. De retour à l'association, ils pourront à leur tour confectionner des marionnettes de leur cru.

Après les divers succès de ces actions, notre association prévoit d'en organiser plus régulièrement pour que les enfants et les adolescents puissent se retrouver dans une ambiance plus détendue, plus propice aux échanges.

Ainsi, un stage photo sera organisé durant les vacances de février, durant tous les après-midi d'une semaine avec l'organisation d'une petite exposition de leurs œuvres à l'Apeda. Ce stage permettra aux enfants de découvrir un art relativement peu connu, la photographie, de travailler en équipe, de construire leur propre chambre noire, de développer leurs photographies et d'organiser l'inauguration de leur propre exposition. Qui sait, certains découvriront peut-être en eux un talent inconnu.

Il y aura aussi bien entendu le désormais traditionnel stage théâtre L.S.F. en partenariat avec la M.J.C. Lillebonne où les enfants représenteront une adaptation du conte de Perrault, "Le chat botté" durant les vacances de Pâques. Ce stage permet à des enfants entendants, malentendants et sourds, le temps d'une semaine, de travailler ensemble, de se découvrir sans tabou, de partager un moment d'émotion devant un parterre de spectateurs enthousiastes. Une semaine qui apporte beaucoup à chacun, enfants ou organisateurs.

Puis, d'autres sorties cinéma pour les plus âgés toujours en version sous-titrée et d'autres actions encore non définies.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés de nos futures sorties ou actions et nous sommes prêts à accueillir vos propositions et vos idées.

L'équipe de l'APEDA 54.

Nous attendons vos articles sur la vie associative dans vos régions, vos remarques, suggestions, articles etc...

Merci de nous aider à faire de ce bulletin le lien interactif entre nous. Ce bulletin se veut celui de la Fédération des Associations, c'est à dire nous tous.

Cécile BOULLARD

Rappel sur les assurances prothèses auditives

ADHESION

L'adhésion se fait du 1^{er} janvier au 31 décembre sauf pour les nouveaux adhérents.

Le règlement doit être joint à la demande d'adhésion qui doit avoir obligatoirement le cachet de l'Association auprès de laquelle vous avez adhéré. (tout oubli fait retarder l'adhésion et peut avoir des conséquences en cas de sinistre [refus de la GMF])

Il est absolument nécessaire de bien choisir la formule correspondant à la valeur des appareils, ceci afin d'éviter les relances.

SINISTRES

Toute déclaration doit être faite dans les 5 jours à l'ANPEDA.

La déclaration doit être correctement remplie en précisant s'il s'agit d'une perte ou d'une casse (ne pas signaler les pannes qui ne sont pas prises en compte par la GMF)

Envoyer le plus rapidement possible la facture d'achat des nouveaux appareils (en cas de perte) ou la facture de réparation (en cas de casse) ainsi que les originaux des remboursements de votre caisse et de votre mutuelle (en cas de non remboursement, demandez un certificat de non prise en charge ou faites une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas eu de remboursement)

Signalez le plus rapidement possible à l'ANPEDA si vous avez retrouvé les appareils (en cas de perte) ou si les appareils ont été remboursés intégralement, ceci afin de clore le dossier auprès de la GMF de façon à ne pas pénaliser les autres dossiers et de ne pas subir d'augmentation générale de la prime d'assurance, suite au très grand nombre de sinistres non clos.

Jean Marc KRUS

ACTUALITES—INFOS

CALENDRIER

27 février 2003 – Réunion plénière du CNCPH à Paris ;

14-15 mars 2003 – Colloque « Egalité des chances et accès à l'enseignement supérieur

pour les jeunes sourds en France et en Europe » à l'Université de Rennes 1, (renseignements et inscriptions: URAPEDA Bretagne).

15 mars et 14 juin 2003 – Rencontres parentales avec le Dr Carbonnell, pédo-psychiatre, et

Mme Merot, maman de deux enfants sourds, au siège de l'ARPADA.

22 mars 2003 – Conseil d'Administration de la Fédération ANPEDA au siège ;

28 mars 2003 – date limite pour proposer un thème de stage parental à l'automne animé

par un psychologue sur un WE pour échanger (renseignements :

ARPADA);

– Journée d'information sur le LPC à l'INJS de Paris pour les Directeurs et chefs de Service accueillant des jeunes sourds (renseignement ALPC);

o5 avril 2003 - Journée organisée sur le thème « Fratrie et Surdité »

(renseignement et inscription à l'URAPEDA Midi-Pyrénées);

24 avril 2003 - Réunion plénière du CNCPH à Paris ;

17 mai 2003 - Conseil d'Administration de la Fédération ANPEDA au siège ;

24 mai 2003 - Conférence-débat : « Surdité et Génétique » Dr Sandrine Marlin

de 15h30 à 17h30 à l'INJS, 254 rue St Jacques à Paris (5^{ème}), organisée

par l'ARPADA Ile de France.

5 juin 2003 - Réunion plénière du CNCPH à Paris ;

21 juin 2003 – Assemblée Générale de la Fédération ANPEDA (lieu à préciser) ;

Entendons-Nous est une publication de la Fédération ANPEDA

Directeur de la publication

Jean-Louis BOSC

Comité de relecture

Jean-Louis BOSC

Cécile BOULLARD

André CUENCA

Marie HERVE

Responsable du bulletin

Cécile BOULLARD

Nous remercions chaleureusement l'URAPEDA Rhône-Alpes et en particulier

Rodolphe JOLY pour la conception de la maquette de ce bulletin.

Un très grand merci également à l'URAPEDA Midi-Pyrénées pour la diffusion de ce bulletin.